

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du Lundi 12 Juin 2023

Président : **M. David BLATTES**

Présents : **MM. Mazouz BELGHARBI - Joseph CARDOVILLE - Hervé GRAMMATICO - Paul GRIMAUD - Didier MAS - Stéphan DE FELICE - Frédéric GROS - Guy MICHELIER - Khalid FEKRAOUI- Frédéric CACERES - Jean-Louis DENIZOT**

Absents excusés : **Mmes Meriem FERHAT - Neriman BENDRIA – MM. Alain NEGRE - Olivier SIMORRE**

Participent à la réunion : **MM. Michael VIGAS - Alain MASINI - Driss EL BANE – Jean-Philippe BACOU**

Le procès-verbal de la réunion du 22/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

I ACTUALITES

- Organisation de la prochaine AG d'été

Un dernier point est fait sur l'organisation des deux AG :

- AG dématérialisée du vendredi 16/07, la Commission Electorale assurera la hotline auprès des clubs en difficulté pour voter électroniquement.
- AG en présentiel du samedi 17/06, un dernier point est fait sur l'organisation (matériel nécessaire, salariés et bénévoles présents, accueil des clubs, ...)

- Règlement Membres des commissions (charte)

Une charte de bénévole, membre d'une commission au District, sera élaborée pour préciser le cadre des relations et des actions qui doivent s'instituer entre le District et ses bénévoles. Cette charte sera remise à chaque bénévole pour la prochaine saison.

- Prorogation des commissions

Le Président, David Blattes, propose aux membres du CD de proroger les commissions actuelles jusqu'à la nomination des membres pour la prochaine saison.

La résolution est adoptée à l'unanimité

- Barème disciplinaire spécifique au District

L'AG de la F.F.F. du 07/01/2023 a adopté un nouveau barème disciplinaire aggravant les sanctions concernant les comportements répréhensibles visant les arbitres. Comme prévu à l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F., ce Barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée. Un Barème spécifique au District est soumis au vote des membres.

La résolution est adoptée à l'unanimité

II TECHNIQUE

- Bilans Formations éducateurs 2^{ème} Phase

Les différentes formations ont été programmées sur tout le territoire du District en prenant en compte la situation géographique des clubs et dirigeants inscrits. Certains modules ayant été programmés en journée. Sur le territoire de l'Hérault, pour la saison en cours, 157 éducateurs ont été formés en 1^{ère} phase et 166 dans la seconde pour les différentes catégories de U6 à Séniors.

- **Nouvelle architecture des formations d'éducateurs**

La FFF et son Institut de Formation du Football (IFF) font évoluer la filière de formation des éducateurs & éducatrices dès la saison 2023-2024. Cette nouvelle formation, dispensée par l'IR2F, propose désormais deux parcours :

- Un parcours pour les bénévoles des clubs
- Un parcours professionnel pour ceux qui veulent en faire leur métier

Ci-après un lien vers le site officiel de la F.F.F. pour adapter vos besoins :

<https://www.fff.fr/5-les-entraîneurs-et-entraîneuses/674-la-filiere-de-formation-des-educateurs.html>

Le contenu et la durée des nouveaux modules ne sont pas encore connus à ce jour.

- **Procédure d'équivalence pour les anciens diplômés**

Un tableau simplifié des équivalences par rapport aux anciens diplômés est mis à la disposition des éducateurs sur le site de la F.F.F. (voir lien ci-dessous)

<https://www.fff.fr/5-les-entraîneurs-et-entraîneuses/372-documents-et-contacts-utiles.html>

- **Réforme U6/7**

La réforme de la pratique des U6 / U7, préconisée par la Direction Technique Nationale, sera reconduite pour la saison 2023 – 2024. Le cycle des plateaux sera modifié, sur quatre plateaux, trois seront réservés à l'application de la réforme et le quatrième aux matchs.

III **PRATIQUE SPORTIVE**

- **Point sur les championnats de jeunes**

Les play-offs des championnats de jeunes ont eu lieu lors des précédents week-ends. Cette formule a reçu un accueil favorable auprès des clubs, le titre se jouant sur le terrain (plutôt que par un quotient). Il faut remercier les clubs organisateurs pour leur réception.

- **Point championnats seniors R3 et répercussion D1 D2**

Comme convenu lors de la réunion des clubs de D1 à Agde le 1^{er} avril 2022, la poule de D1 sera ramenée à 12 équipes (quatre descentes vers la D2) selon leur choix parmi les différentes propositions qui leur avait été faites. A priori, il ne devrait pas y avoir de descente du championnat Régional 3 vers la D1.

- **Championnat vétérans**

Un sondage auprès des clubs sera lancé pour faire évoluer la pratique vers des catégories d'âge sur des compétitions adaptées.

A la suite des événements qui ont eu lieu lors des deux dernières saisons pour les derniers tours de coupe de l'Hérault Vétérans, la proposition est faite aux membres du CD de suspendre cette compétition pour la prochaine saison :

La résolution est adoptée à l'unanimité

- **Modifications aux règlements pour les compétitions**

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

Le Règlement des Compétitions du District sera modifié pour tenir compte notamment des modifications Fédérales et Régionales. Ces modifications seront proposées au Comité de Direction pour validation.

- **Point Beach / futsal (arbitrage + 1)**

Il a été convenu de désigner un arbitre supplémentaire sur les soirées à deux matchs en Beach-soccer pour un arbitrage de qualité compte tenu des différentes charges à effectuer (chronométrage, gestion des ballons, ...).

En futsal, le championnat arrive à sa fin, il faut souligner les difficultés à obtenir des créneaux auprès de la mairie de Montpellier qui n'a pas respecté ses engagements. Les clubs de Futsal ont permis le bon déroulement de la compétition en cédant leurs créneaux d'entraînement. Nous les en remercions.

- **Matériel nécessaire pour le Beach-soccer**

Certains clubs de Beach-soccer n'ont pas le matériel de traçage pour la pratique, le District fera l'achat d'un deuxième kit pour permettre le bon déroulement des rencontres.

- **Apprenti pour le service Technique**

Le District recherche un(e) apprenti(e) en formation d'un Brevet de Moniteur de Football à rattacher au Pôle Technique.

IV FINANCES

- **Point financier sur les clubs**

Un rappel par mail a été fait aux clubs qui ne sont pas en prélèvement automatique pour les inviter à régler leur solde débiteur avant l'AG du 17/06. A défaut, ils seront privés du droit de vote et ne pourront pas bénéficier de la dotation prévue pour les clubs présents à l'AG.

V ARBITRAGE

- **Réunion plénière des arbitres**

La réunion plénière de fin de saison des arbitres a eu lieu le vendredi 09/06 à La Base de Loisirs "Poséidon" (La Grande-Motte) gérée par le club omnisport 3MTKD. Un très grand nombre d'arbitre du département étaient présents (170 environ). Hervé Grammatico et Meriem Ferhat représentaient le Comité de Direction. Il faut remercier le club de Karim Bellahcene pour son accueil et l'organisation de la soirée.

- **FIA pour la saison 2023 - 2024**

La CDA prévoit une FIA au mois d'Août, il faut trouver un club d'accueil. La formation suivante aura lieu à St Gély du Fesc pour le mois d'octobre.

- **Création d'une section arbitrage au collège Krafft à Béziers**

Le chef d'établissement et l'équipe pédagogique du collège ont donné un avis favorable au projet, une réunion sera organisée dès que possible en présence de Paul Grimaud et Driss El Bane.

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE